



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de PONT SUR VANNE

4.2.16.1.Document graphique

Nord de la commune au 1 / 5 000 ème

Plan n°4.2.16.1

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire :
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, rue de la Vallée - 78000 VINCENNES
Tél : 01.84.75.46.47 Fax : 01.84.75.33.69
initiative@orange.fr
Agence de Beaugency
Tél : 01.81.81.51.29 - initiative25@orange.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

*Origine cadastre (C) - DGPR - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en Juin 2016

Légende :

— Limite de zones et de secteurs.
— Limite de commune.

ZONES URBAINES

Pour les zones U, voir plans au 2000.

ZONES A URBANISER

Pour les zones AU, voir plan au 2000.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Liaisons douces à conserver ou à valoriser.

Bâtiment agricole existant

Captage et périmètres (ARS) :

Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection rapproché

Aqueducs et périmètres :

Aqueduc
Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection rapproché

Bâtiment pouvant changer de destination

Espaces boisés classés

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
Puits / Lavoir / Fontaine
Église / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...

Cours d'eau, fossé, marre, étang. Milieux humides (données DREAL)

Vergers de production (V1) Vergers au sein du village (V2)

Bois, haies, bosquets

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Zone inondable (Etude IPSEAU) — Axe de ruissellement

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

